



revision de pension alimentaire

Par **sandrine**, le **31/08/2010** à **13:51**

Bonjour, je suis séparée de mon ex concubin depuis 2 ans celui doit verser une pension alimentaire de 360 euros pour nos 3 enfants âgés de 16, 12 et 18 ans qui suivent des études sauf mon fils qui rentre en alternance mais ne participe à aucune autre charge sachant que j'ai un faible revenu travail à temps partiel et aucune vacances scolaires paie même ma fille de 16 ans porte des lunettes est suivie chez l'orthodontiste rentre au lycée donc cantine et transport mon fils rentre en alternance frais divers cantine transport et matériel et la dernière rentre au collège cantine porte des lunettes je n'est pas d'aide si de cmu juste de apl mais il veut plus me payer la pension de mon fils mais n'a pas fait part que puis je faire car celui-ci refait sa vie avec sa concubine

Par **mimi493**, le **31/08/2010** à **17:47**

1) Si la pension a été instituée par jugement, il n'a pas le droit d'arrêter de payer. S'il arrête, vous le contraignez à payer via un huissier. S'il ne paie pas pendant 2 mois de suite, vous portez plainte au pénal pour abandon de famille.
2) Vous faites une requête au JAF en modification de pension.
Le jugement doit comporter une clause d'indexation. S'il n'a jamais augmenté la pension, vous la revalorisez et vous exigez, par LRAR, le paiement des arriérés sur 5 ans.